



PREFECTURE DU FINISTERE

—oOo—

COMMUNE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ

PREFECTURE DU FINISTERE
DIRECTION DE L'AMBIAN
DES POLITIQUES PUBLIQUES

23 DEC. 2013

ARRIVEE

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 21 octobre 2013 au 21 novembre 2013

Relative

**à l'exploitation
d'une station d'épuration collective
de déjections animales
par le GIE de GOULVEN**

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

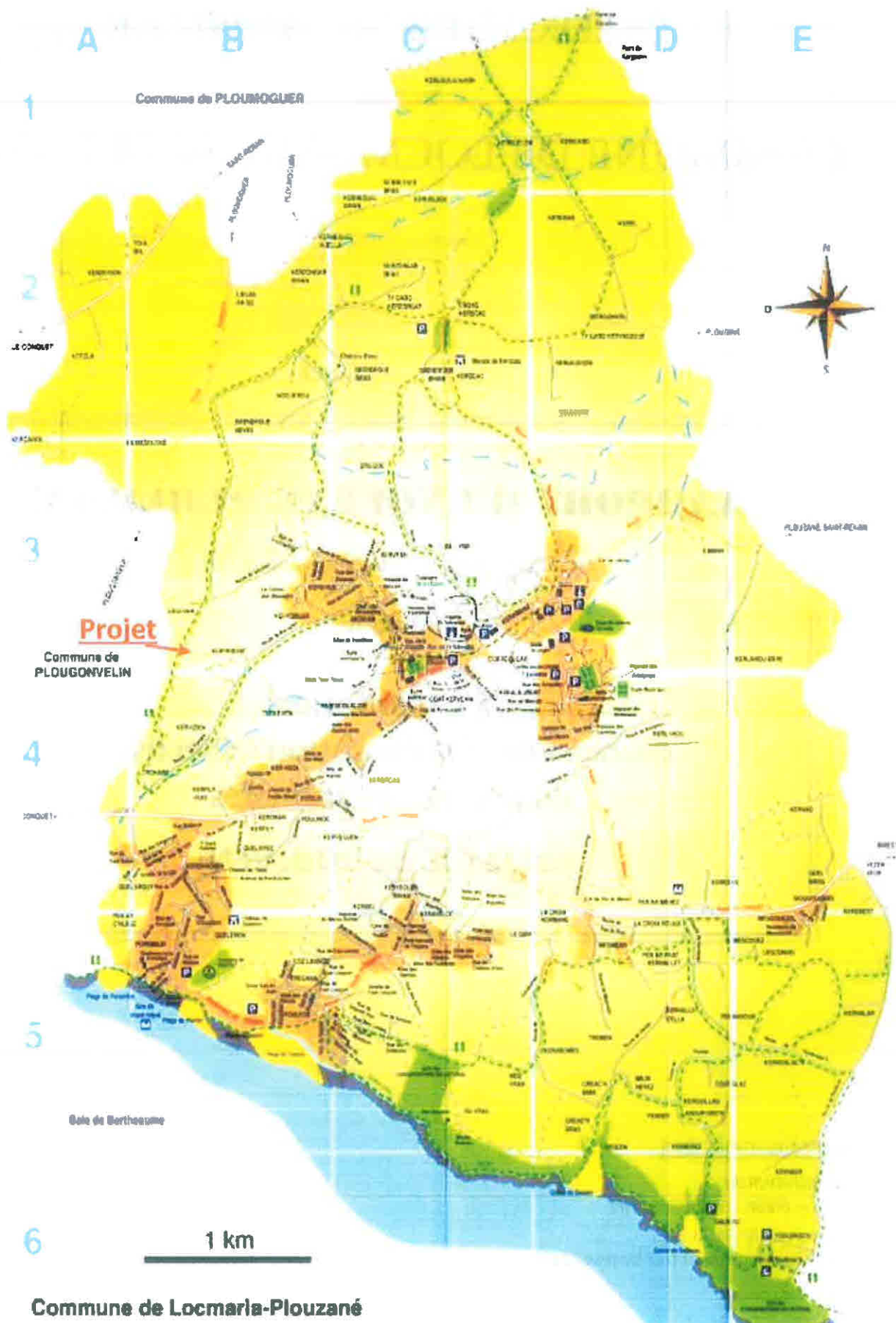
Ernest QUVOURON

Guernily – 29860 - BOURG-BLANC

Téléphone : 06 07 11 73 20

Courriel : ernest.quivouron @ laposte.net

Projet d'exploitation de la STEP de Goulven sur LOCMARIA-PLOUZANÉ



SOMMAIRE

Dans le présent rapport, le Commissaire enquêteur rends compte de la mission qui lui a été impartie. Ce document comprend:

- I - Les Généralités
 - 1.1- l'objet de l'enquête
 - 1.2- le cadre légal
 - 1.3- La composition du dossier
 - 1.4- Dispositions règlementaires
 - 1.5- Etude d'Impact
 - 1.6- Etude des dangers
 - 1.7- la nature et les caractéristiques du projet
 - 1.8- Avis des services de l'Etat et des personnes publiques associées
 - 1.9- Analyse du dossier
 - 1.10- Documents rajoutés au dossier
 - 1.11- Avis des municipalités concernées
- II - L'organisation générale de l'enquête
 - 2.1- Désignation du Commissaire enquêteur
 - 2.2- Modalités de l'enquête
 - 2.3- Information effective du public
- III - Le déroulement de l'enquête
 - 3.1- Permanence du lundi 21 octobre (09h-12h)
 - 3.2- Permanence du mardi 05 novembre (09h-12h)
 - 3.3- Permanence du mercredi 13 novembre (09h-12h)
 - 3.4- Permanence du jeudi 21 novembre (14h-17h00)
 - 3.5- Clôture de l'enquête publique
 - 3.6- Visites effectuées
- IV - Analyse et synthèse
 - 4.1- Concernant la procédure
 - 4.2- Concernant l'enquête
 - 4.3- Concernant les observations du public
 - 4.4- Concernant l'impact sur l'environnement
 - 4.5- Concernant le projet
 - 4.6- Concernant les avis des municipalités concernées
 - 4.7- Concernant les avis des services et personnes publiques associées
 - 4.8- Conclusions du maître d'ouvrage dans son mémoire en réponse
 - 4.9- Conclusions

LES ANNEXES

- Annexe n°1: Arrêté préfectoral
- Annexe n°2: Publications de presse sur l'avis d'enquête
- Annexe n°3: Certificats d'affichage et affichage sur le site
- Annexe n°4: Avis des services de l'Etat et des personnes publiques associées
- Annexe n°5: Avis des municipalités concernées
- Annexe n°6: Mémoire en réponse du maître d'ouvrage sur les observations
- Annexe n°7: Copies du registre d'enquête
- Annexe n°8: Copies des courriers

LES CONCLUSIONS

Les conclusions motivées du Commissaire enquêteur font l'objet d'un document séparé.

-Demande du GIE à l'origine de la présente enquête publique-

GIE DE GOULVEN
Goulsen
29 280 LOCMARIA-PLOUZANÉ

Préfecture du Finistère
Bureau de l'environnement
82 rue de la République
29000 QUIMPER

Objet : Autorisation d'exploiter une station de traitement collective de déchets animaux

Monsieur le Préfet

Je soussigné, Monsieur Philippe GUÉZENNEC, représentant le GIE DE GOULVEN, sollicite l'autorisation d'exploiter une station de traitement collectif.

Les parcelles accueillant le projet sont les suivantes

Localisation du projet

Site	Projet	Commune	Section	Parcelles cadastrales
Goulsen	Station de traitement	LOCMARIA- PLOUZANÉ	B	604

Les installations de traitement collectif sont soumis à Autorisation et sont classés sous les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

Nomenclature des installations classées du GIE DE GOULVEN

Nature de l'activité	Rubrique	Volume de l'activité	Classement
Station d'épuration collective de déjections animales	2751	25,75 m ³ /j	A
Installation de traitement aérobie	2780	2,55 U ₁	NC
A Autorisation	D Déclaration	NC Non Classé	

Nous sollicitons une dérogation pour l'épandage de l'effluent épure sur les terres mises à dispositions du GIE DE GOULVEN par ferti-irrigation. Nous souhaitons également épandre, en cas exceptionnel, cet effluent sur les cultures de printemps, jusqu'au 15 août.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Fait à Locmaria-Plouzané le ...

Signature

